

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 novembre 2016
Rapporteur :
Madame Valérie GACOGNE

N° 13

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 17/11/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/11/2016
(accusé de réception du 16/11/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Rapport d'activité 2016 du président de la commission consultative
des services publics locaux de la ville de Quimper**

**Présentation des travaux de l'année 2016 de la commission consultative des
services publics locaux à l'assemblée délibérante.**

La commission consultative des services publics locaux de la ville de Quimper a été créée pour l'ensemble des services publics qu'elle confie à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Présidée par le maire ou son représentant, en l'occurrence monsieur Philippe Calvez, adjoint au maire chargé de la coordination des mairies de quartier, de la démocratie de proximité, de la vie associative et du secteur socio-culturel, elle comprend :

- des membres de l'assemblée ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ;

- des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Actuellement, les services publics qui sont concernés sont le contrat de Délégation de Service Public, le crématorium ainsi que la régie personnalisée pour l'exploitation cinématographique du cinéma Art et Essai.

Conformément à ses missions légales, la commission consultative des services publics locaux examine, pour avis, chaque année :

- le rapport produit par les délégataires des services publics de la ville (article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales) ;

- un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

- le rapport mentionné à l'article L.1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

En outre, la commission est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :

1° tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4

2° tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de régie.

3° tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1414-2.

Conformément à l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit, le président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente au conseil municipal, un état des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année précédente.

La CCSPL s'est réunie le 29 juin 2016 pour examiner les rapports d'activités de la délégation des services publics du crématorium et de la régie du cinéma Art et Essai.

Suite à une demande de la CCSPL en 2015, la présentation du rapport d'activité 2015 de la régie du cinéma art et essai a été faite par la directrice du Quai Duplex accompagnée de la directrice de l'association Gros Plan, responsable de la programmation de la régie.

Les membres élus et associatifs participants à la commission ont formulé les remarques et les interrogations suivantes, dont les réponses ont été apportées en séance :

Le progrès notable de l'année 2015 au niveau du fonctionnement est dû à l'augmentation du nombre de séances impliquant plus de personnel présent avec l'exigence d'annualiser les plannings. La bonne tenue de la fréquentation est confirmée par un niveau comparable aux chiffres obtenus avant le déménagement du Chapeau Rouge.

La signalétique a également été améliorée suite à la demande des membres de la CCSPL.

La ville est dans une phase de transition à la recherche de solutions pour améliorer le confort et la qualité des prestations que le public est en droit d'attendre aux regards des progrès technologiques. Le matériel de projection du Quai Duplex est similaire au Cinéville. En revanche, l'équipement sonore n'est pas compétitif. A la fin de l'été 2016, une subvention du Centre National du Cinéma associée aux fonds propres à la régie, a permis le remplacement des fauteuils dans les deux salles louées aux Arcades.

Gros Plan qui est le coordinateur départemental du dispositif national d'éducation artistique « école et cinéma », est chargé d'organiser des séances pour tous les enfants de Quimper à condition que toutes les salles concernées respectent le cahier des charges, le monopole étant banni.

La question a été posée de l'aide que pouvait représentée la société Micromégas au sein de la programmation du cinéma art et essai.

Cette CCSPL a également examiné le rapport 2015 du crématorium :

La forte augmentation des crémations et des hommages associée à un accueil reconnu au niveau du Sud Finistère, a contraint le délégataire du crématorium de Quimper à employer une 5ème personne.

Malgré l'amélioration de la signalétique par les services de la ville, plusieurs amalgames subsistent quant aux informations internes données à leurs clients par les pompes funèbres utilisatrices.

Depuis 2008, le crématorium de Quimper a un prix de crémation plus élevé qu'ailleurs car il possède un système de filtration qui sera obligatoire en 2018 pour tous les crématoriums.

La question de la crémation des cercueils en carton a été posée.

L'habilitation du crématorium arrivant à échéance, l'APAVE, spécialiste de la maîtrise des risques, a informé le crématorium que de nouvelles normes imposent une pièce fermée à clé pour déposer les urnes et une vérification annuelle de son installation électrique.

Les entités locales Sud Finistère de la Société Nationale de Sauvetage en Mer ont reçu de l'argent du crématorium de Quimper grâce aux métaux récupérés lors des incinérations.

Une nouvelle visite du crématorium a été programmée en octobre 2016 pour les membres de la CCSPL volontaires.

Le conseil municipal prend acte des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2016.